



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 juin 2022

DÉLIBÉRATION N°D-22 – 12 bis

VU les dispositions des articles L-331 8 et R-331 23, R-331 29 du Code de l'environnement fixant les attributions du Conseil d'administration,

VU les dispositions des articles R-331 38, R-331 40, R-331 41, du Code de l'environnement fixant les dispositions financières et comptables,

VU les dispositions du code de la commande publique,

VU les dispositions de l'article 21 du décret n° 2009-614 du 3 juin 2009 fixant la composition du Conseil d'administration,

VU les dispositions de l'article 178 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération N° D-15-25 du 26 novembre 2015 relative aux compétences du Conseil d'administration du Parc national de la Guadeloupe et aux délégations permanentes accordées au bureau et au directeur ;

VU le rapport de la directrice,

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son président et après avoir délibéré,

APPROUVE :

Article 1 :

de ne pas déroger au seuil fiscal du seuil d'amortissement à 500€ unitaire hors taxes.

Article 2 :

La délibération n°D22-12 en date du 23 juin 2022 est annulée, suite à une erreur sur le montant réellement approuvé en séance. Elle est remplacée par la présente délibération.

Article 3 :

le tableau des durées et typologies d'amortissement figure en annexe 1.

Article 4 :

La présente délibération annule et remplace la délibération D-17-005 du 16 mars 2017. La directrice de l'établissement public du Parc national de Guadeloupe est chargée de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public et fera l'objet des mesures de publication prévues par l'article R.331-05 du code de l'environnement.

Fait à Saint-Claude, le 23 juin 2022

Le président du conseil d'administration
de l'établissement public
du Parc national de la Guadeloupe



Ferdy LOUISY

La directrice
de l'établissement public
du Parc national de la Guadeloupe



Valérie SÉNÉ

Sujet : DUREE DES AMORTISSEMENTS APPLICABLES AU PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE – ANNEXE 1

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement proposée	Compte d'amortissement	Commentaires / exemples
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
203	Recherche et développement	5 ans		Ce sont des études liées à des travaux d'investissement à forte probabilité de réalisation. Dépenses réalisées par l'établissement pour son propre compte; elles sont généralement supportées par l'exercice au cours duquel elles sont engagées.
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...			Dépenses faites pour obtenir l'avantage que constitue la protection accordée au titulaire d'une concession, à l'inventeur, à l'auteur
2053	Logiciels	3 ans	28053	Retraco les opérations liées à l'acquisition ou à la sous-traitance de logiciels
20531	Logiciels acquis		280531	
20532	Logiciels créés		280532	
2058	Autres	5 ans	28058	Concessions et droit similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS BIENS VIVANTS)			Ce sont les immobilisations sur lesquelles s'exerce un droit réel(droit de propriété, nu-propriété, usufruit, usage, emphytéose, bail à construction, servitude)
211	Terrains	30 ans		
2111	Terrains nus		28111	
21116	Terrains nus mis à disposition		281116	
21117	Terrains nus acquis		281117	
21118	Autres terrains nus		281118	
2112	Terrains aménagés		28112	
21126	Terrains aménagés mis à disposition		281126	
21127	Terrains aménagés acquis		281127	
21128	Autres terrains aménagés		281128	
2115	Terrains bâtis		28115	
21151	Ensembles immobiliers industriels		281151	
21155	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux		281155	
21158	Autres ensembles immobiliers		281158	
2117	Sites naturels		28117	
212	Agencements- aménagements de terrains	10 ans		Les agencements et aménagements de terrain sont des travaux destinés à mettre le terrain en état d'utilisation (clôture, mouvements de terre, drainages...)
2121	Terrains nus		28121	
21216	Terrains nus mis à disposition		281216	
21217	Terrains nus acquis		281217	
21218	Autres terrains nus		281218	
2122	Terrains aménagés		28122	
21226	Terrains aménagés mis à disposition		281226	
21227	Terrains aménagés acquis		281227	
21228	Autres terrains aménagés		281228	
2125	Terrains bâtis		28125	
21251	Ensembles immobiliers industriels		281251	
21255	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux		281255	
21258	Autres ensembles immobiliers		281258	
2127	Sites naturels		28127	
213	Constructions			Les constructions comprennent les bâtiments, les installations, les agencements, les aménagements et les ouvrages d'infrastructure. Constituent notamment un élément du prix de revient des constructions, les honoraires d'architecte et la taxe locale d'équipement)
2131	Bâtiments (Inmeubles d'habitation)	30 ans	28131	Ce compte est utilisé pour les acquisitions/constructions de bâtiments d'habitation (type siège ou maison du Parc)
2131	Bâtiments (Constructions légères)	20 ans	28131	Ce compte est utilisé pour les acquisitions/constructions de constructions légères (type ateliers, entrepôts, appentis...)
21311	Bâtiments industriels		281311	
21315	Bâtiments administratifs et commerciaux		281315	
213156	Mis à disposition		2813156	
213157	Acquis		2813157	
213158	Autres		2813158	
21318	Autres bâtiments		281318	
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans	28135	Concernent par exemple les modulaires, les installations téléphoniques, chauffage....
21351	des constructions industrielles		281351	
21355	des bâtiments administratifs et commerciaux		281355	
213556	Mis à disposition		2813556	
213557	Acquis		2813557	
213558	Autres		2813558	
21358	des autres bâtiments		281358	
2138	Autres constructions		28138	
214	Constructions sur le sol d'autrui			Ce compte enregistre les constructions édifiées par l'établissement sur le sol dont il n'est pas propriétaire
2141	Bâtiments (Inmeubles d'habitation)	30 ans	28141	
2141	Bâtiments (Constructions légères)	20 ans	28141	
21411	Bâtiments industriels		281411	

Comptes		Libellé	Durée d'amortissement proposée	Compte d'amortissement	Commentaires / exemples
	21415	Bâtiments administratifs et commerciaux		281415	
	214156	Mis à disposition		2814156	
	214157	Acquis		2814157	
	214158	Autres		2814158	
	21418	Autres bâtiments		281418	
	2145	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
	21451	des constructions industrielles		281451	
	21455	des bâtiments administratifs et commerciaux		281455	
	214556	Mis à disposition		2814556	
	214557	Acquis		2814557	
	214558	Autres		2814558	
	21458	des autres bâtiments	10 ans	281458	
	2148	Autres constructions		28148	
	215	Installations techniques, matériels et outillages			
	2151	Installations complexes spécialisées	10 ans	28151	
	21511	Sur sol propre		281511	
	21514	Sur sol d'autrui		281514	
	2153	Installations spécifiques	10 ans	28153	Installations à caractère spécifique qui sont affectées à un usage spécifique
	21531	Sur sol propre		281531	
	215316	Mis à disposition		2815316	
	215317	Acquis		2815317	
	215318	Autres		2815318	
	21534	Sur sol d'autrui		281534	
	215346	Mis à disposition		2815346	
	215347	Acquis		2815347	
	215348	Autres		2815348	
	2154	Matériels	10 ans	28154	Concense des matériels lourds : achat de chaudière, standard téléphonique, réseau (tel., électricité, informatique)
	21546	Mis à disposition		281546	
	21547	Acquis		281547	
	21548	Autres		281548	
	2155	Outillage	5 ans	28155	Instruments (outils, machines, matrices,...) dont l'utilisation, concurremment avec un matériel, spécialise ce matériel dans un emploi déterminé
	21556	Mis à disposition		281556	
	21557	Acquis		281557	
	21558	Autres		281558	
	2157	Agencements et aménagement du matériel et outillage		28157	
	21576	Mis à disposition		281576	
	21577	Acquis		281577	
	21578	Autres		281578	
	216	Collections	10 ans		Les collections n'étant pas susceptibles de se déprécier avec le temps, il n'y a pas lieu de les amortir. Ce compte est seulement utilisé pour intégrer à l'actif des collections acquises antérieurement.
	218	Autres immobilisations corporelles			
	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	5 ans	28181	Agencements ou aménagements divers (par exemple travaux sur sentier lorsque leur importance ou leur mode de financement entraîne leur inscription en immobilisations).
	21816	Mis à disposition		281816	
	21817	Acquis		281817	
	21818	Autres		281818	
	2182	Matériel de transport	5 ans	28182	Comprend tous les véhicules et appareils servant au transport par terre, fer, eau ou air du personnel, des marchandises, matières et produits
	21826	Mis à disposition		281826	
	21827	Acquis		281827	
	21828	Autres		281828	
	2183	Matériel de bureau et informatique	3 ans	28183	Achat de matériels informatiques (unité centrale, écran, périphérique) ou de matériels de bureau (photocopieurs, fax, machines à afficher, table traçante, calculatrice...)
	21831	Matériel de bureau		281831	
	218316	Mis à disposition		2818316	
	218317	Acquis		2818317	
	218318	Autres		2818318	
	21832	Matériel informatique		281832	
	218326	Mis à disposition		2818326	
	218327	Acquis		2818327	
	218328	Autres		2818328	
	2184	Mobilier	10 ans	28184	Les meubles, et objets tels que tables, chaises, classeurs, ensembles, étagères, armoires utilisés par les services
	21846	Mis à disposition		281846	
	21847	Acquis		281847	
	21848	Autres		281848	
	2186	Emballages récupérables		28186	
	2188	Matériel divers	5 ans	28188	Achat d'équipement optique et accessoires, matériel photographique, matériel pédagogique, radios, supports et matériels pour expositions, caméras, matériel de projection, matériel audiovisuel, extincteurs...
	21886	Mis à disposition		281886	
	21887	Acquis		281887	
	21888	Autres		281888	